



### ENVIRONNEMENT

# Le bonus Drancéen

Une aide de la Ville pour l'achat d'une voiture ou d'un vélo électrique.

*Publié le 31 août 2018*

Un véhicule électrique coûte plus cher à l'achat. Cet investissement représente un frein pour un grand nombre de ménages. Pour favoriser l'écomobilité, la Ville propose un bonus écologique réservé aux Drancéens et cumulable avec les incitations et les crédits d'impôt fixés par l'État.

Cette aide incitative marque la volonté de la Ville de Drancy de lutter contre les émissions de CO2 et ainsi de participer à la protection de la santé publique.



**1 500 € pour l'acquisition d'une voiture électrique neuve**

**750 € pour location avec option d'achat d'un véhicule électrique neuf**

**200 € pour l'acquisition d'un vélo électrique\* (cumulable avec l'achat groupé pour l'acquisition d'un vélo électrique)**

\*La ville accorde une subvention de 200€ pour les Drancéens imposables, et de 100€ pour les Drancéens non-imposables. Pour ces derniers, l'État verse également une subvention de 100€.

Pour en bénéficier, la seule condition est d'acheter une voiture ou un vélo neuf et de présenter les pièces suivantes à la Cellule énergie et développement durable de la Ville de Drancy :

- Une facture d'achat ou un contrat de leasing
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Un avis d'imposition
- Une pièce d'identité
- Un relevé d'identité bancaire

Toutes les pièces doivent présenter la même adresse à Drancy. Une seule aide est accordée par foyer. Pour plus d'informations, contactez le 01 48 96 39 21.



**Vous êtes décidé à acquérir un vélo électrique, profitez d'un tarif avantageux en participant à l'achat groupé initié par la Ville de Drancy et son partenaire Wikipower.**



**MAIRIE DE DRANCY**

Place de l'Hôtel de ville - BP 76  
93701 Drancy Cedex

**HORAIRES :**

Du lundi au vendredi de 9h à 17h30  
Le jeudi jusqu'à 19h30  
Le samedi de 9h à 12h